

vérification. Il faut maintenant concentrer tous les efforts sur Genève pour faire en sorte que le travail du Groupe d'experts scientifiques (GES) s'élargisse pour commencer à constituer l'architecture du régime complet de vérification, dont un ensemble de mesures qui, outre l'aspect sismique, incluent des mesures non sismiques. Le Canada a participé activement jusqu'ici à ce travail important et entend continuer à le faire....

Cela me ramène à la question de savoir quel rôle doit jouer cet organisme. Le Canada est entièrement d'accord avec ceux qui se sont déjà dits d'avis que des rencontres informelles comme celle-ci peuvent être un instrument utile pour surveiller l'évolution des négociations de Genève. Comme mon collègue néo-zélandais, je considérerais comme utile l'envoi d'un message de vous, monsieur le président, à la CD, sur le résultat des actuelles et futures consultations. Par ailleurs, nous ne voudrions pas préjuger du rôle que la Conférence d'amendement du PTBT pourrait avoir plus tard lorsque des progrès sensibles auront été accomplis dans les négociations sur le contrôle des armements.

En terminant, monsieur le président, permettez-moi de dire que notre délégation tient vivement à collaborer avec vous pour que ce processus contribue de façon aussi positive que possible à l'atteinte de notre objectif commun — un CTBT. ■

Préparation en vue de la reconduction du TNP

La première réunion du Comité préparatoire pour la prorogation du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) s'est déroulée du 10 au 14 mai à New York. L'ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, était à la tête de la délégation canadienne. Les Parties ont réglé plusieurs questions d'organisation importantes, notamment les dates des réunions préparatoires et celle de la conférence de prorogation elle-même (du 17 avril au 12 mai 1995, à New York). Des décisions cruciales doivent encore être prises au sujet des points suivants : le règlement intérieur et le processus de prise de décision (par vote ou par consensus), la participation des États n'ayant pas adhéré au Traité et celle des organisations non gouvernementales, l'ordre du jour et la documentation. La prochaine réunion du Comité préparatoire aura lieu à New York, du 17 au 21 janvier 1994. ■

La CDNU donne des résultats variés

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) a siégé du 19 avril au 10 mai 1993. La Commission s'est penchée sur trois questions : le désarmement nucléaire, les approches régionales en matière de désarmement dans le contexte de la sécurité internationale et le rôle de la science et de la technologie vis-à-vis de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes. Aucun progrès notable n'a été enregistré sur la question du désarmement nucléaire. Les faits nouveaux touchant les deux autres questions, autour desquelles la délégation canadienne dirigée par l'ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, a joué un rôle actif, sont exposés ci-dessous.

Désarmement régional

La séance de 1993 a été marquée par la fin d'une étude de trois ans de la CDNU portant sur les lignes directrices et les recommandations ayant trait aux approches régionales au désarmement dans le contexte de la sécurité internationale. Le rapport final est composé de quatre sections :

- relation entre le désarmement régional, le contrôle des armements et la sécurité internationale;
- principes et lignes directrices;
- modalités;
- rôle des Nations Unies.

Sont énumérées en annexe les diverses mesures de confiance et de sécurité des régions.

La première partie du rapport expose une approche conceptuelle du contrôle des armes et des initiatives régionales de désarmement; le but visé par cette approche est de faire en sorte que ces initiatives complètent les activités et les accords généraux actuels ou proposés. Cette partie n'a pas soulevé de contestation.

En revanche, la deuxième partie a suscité un débat. Certains pays ont cherché à faire de l'élimination des armes nucléaires l'objectif prioritaire de toutes les régions du monde en matière de contrôle des armements et de désarmement. D'autres ont fait valoir que cette approche serait exagérée parce que les armes nucléaires ne sont pas une préoccupation prépondérante dans toutes les régions. Les armes chimiques et l'accumulation excessive d'armes conventionnelles représentent un problème plus urgent dans certaines régions. C'est pourquoi il a fallu trouver un compromis : chaque région doit déterminer ce qui pour elle représente la plus grande menace et prendre les mesures qui s'imposent.

Dans la troisième partie, les outils pouvant améliorer la sécurité régionale sont énumérés. Il s'agit notamment des mesures de confiance et de sécurité, des accords de contrôle des armements et de désarmement, des zones de paix, des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, des arrangements de consultation et de coopération. Les auteurs du rapport cernent plusieurs nouvelles approches dans chacun de ces domaines. Pour ce qui est des mesures de confiance et de sécurité, par exemple, on insiste sur la conclusion d'accords en matière d'environnement et d'économie, car ces deux éléments ont une incidence sur la sécurité. Les auteurs reconnaissent aussi le danger de voir des armes devenues superflues par les mesures de contrôle des armements et les accords de désarmement d'une région être revendues dans une autre.

La dernière partie du rapport n'est pas aussi étoffée que le Canada l'aurait souhaité. Les seuls rôles pour l'ONU sur lesquels il y a eu entente sont les suivants : faciliter les dialogues régionaux en cours; et agir comme dépositaire des renseignements et organisateur de conférences et d'ateliers.

Le Canada est aussi déçu du fait que les actuels accords multilatéraux de non-prolifération ne figurent pas dans le rapport. Comme beaucoup d'autres délégations, celle du Canada a demandé qu'il en soit fait mention, car ces accords contribuent énormément à la sécurité régionale et universelle. Ces accords servent aussi de point de départ pour la conclusion éventuelle d'accords régionaux de non-prolifération. Quant au très petit nombre d'États qui ne souscrivent pas aux normes universelles édictées dans les accords actuels, ils ne seraient de toute façon pas disposés à y adhérer.

Malgré ces déceptions, la délégation canadienne, qui a aidé à trouver les compromis nécessaires contenus dans la version finale du rapport, se réjouit des résultats obtenus. Le rapport représente un progrès dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement ainsi que de la sécurité dans les régions. Le simple fait que la CDNU a passé trois ans à étudier la question montre l'intérêt que beaucoup d'États membres manifestent pour la question. Les idées et les initiatives à ce sujet évolueront sans aucun doute, et le Canada veillera à ce que les éléments positifs du rapport servent de base aux projets futurs.